

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|   |                             |   |                                     |
|---|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>Nathalie Caron   | Numéro de permis<br>2009717 | Date d'inspection<br>Le 13 octobre 2020             |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Halte scolaire École Saint-Jacques 4  |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 739-6755               |                                     |
| Adresse<br>10 avenue De L'École Saint-Jacques Saint-Jacques NB E7B 1E7  |                             |   |                                     |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Pascale Dumont-Levesque  |                             | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  | Règlement                   | Date limite pour être conforme                      | Date d'attestation de la conformité |
| 27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant :<br>j) de permettre la prise de photos et de vidéos de l'enfant pour qu'elles soient publiées ou qu'elles paraissent dans les médias sociaux. | 27(j)                       | 31 juil. 2020                                       | 13 oct. 2020                        |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme.   |                             |   |                                     |

|  |
|--|
| Commentaires généraux  |
| Je recommande le renouvellement de ce permis.<br>Lors de ma visite, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio. |

original signé par  
**Pascale Dumont-Levesque**

---

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 octobre 2020

---

Date

original signé par  
**Nathalie Caron**

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 octobre 2020

---

Date